

Répertoire toxicologique (<http://www.csst.qc.ca/prevention/>)

Acétylène

Numéro CAS ([/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro CAS](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro%20CAS)) : 74-86-2

Identification

Description

Numéro UN ([/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro UN](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro%20UN)) : UN1001

Formule moléculaire brute ([/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Formule moléculaire brute](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Formule%20moléculaire%20brute)) : C₂H₂

Principaux synonymes

Noms français :

Acétylène

Éthine

Éthyne

Noms anglais :

Acetylene

Famille chimique

Hydrocarbure aliphatique insaturé

Commentaires

L'acétylène pur est un gaz extrêmement inflammable qui peut, en outre, exploser spontanément lorsqu'il est soumis à une forte pression (supérieure à deux atmosphères) ou à une élévation brusque de température. On le retrouve généralement dans des bouteilles sous pression, dissous dans l'acétone imprégnant une matière poreuse.

Utilisation et sources d'émission

L'acétylène se retrouve principalement dans deux domaines d'activité: la fabrication de produits organiques et le soudage-coupage oxyacétylénique.

Il est surtout utilisé dans l'industrie chimique comme matière première pour la synthèse de nombreux produits chimiques: l'acétaldéhyde, l'acide acétique, les acrylates, des monomères (ex.:chlorure de vinyle) utilisés dans la production de plastiques, etc.

Il est très largement utilisé pour alimenter la flamme oxyacétylénique qui sert à de nombreux travaux de soudage et de coupage des métaux.

D'autres secteurs d'activités utilisent aussi l'acétylène:

pour l'analyse chimique par absorption atomique,

dans l'industrie du verre,

comme composant du combustible d'éclairage dans les bouées, les balises et les phares,

comme composant du carburant pour les embarcations à moteur,

pour la fabrication du noir de carbone.

Hygiène et sécurité

Apparence

Mise à jour : 2000-06-22

L'acétylène est un gaz incolore. Il n'a pas d'odeur lorsqu'il est pur. Cependant, le produit commercial a une odeur d'ail causée par la présence d'impuretés toxiques (phosphine, arsine, sulfure d'hydrogène).

[Caractéristiques de l'exposition \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Caractéristiques de l'exposition\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Caractéristiques de l'exposition)

Mise à jour : 2000-06-22

En milieu de travail, les opérations normales de manipulation ou une fuite des bouteilles peuvent laisser s'échapper le gaz auquel le travailleur pourrait être exposé par inhalation.

Exposition au gaz

L'acétylène se retrouve sous pression dans des bouteilles appropriées, dissout dans un solvant (généralement l'acétone). Avec une limite inférieure d'explosivité (LIE) de 2,5%, en cas de fuite, il peut se retrouver facilement dans l'air à des concentrations dangereuses.

NOTE : La valeur de DIVS de l'acétylène n'est pas relié à un danger pour la santé mais indique uniquement un danger d'explosibilité, elle représente 10 % de la LIE.

Danger immédiat pour la vie et la santé 1

DIVS (</prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#DIVS>) : 2 500 ppm

Propriétés physiques

Mise à jour : 2000-06-22

État physique :	Gaz
Masse moléculaire :	26,02
Densité :	0,001 g/ml à 20 °C
Solubilité dans l'eau :	1,23 g/l à 20 °C
Densité de vapeur (air=1) :	0,91
Point de fusion :	-81,4 °C
Point d'ébullition :	-84,00 °C
Tension de vapeur :	760,00 mm de Hg (101,32472 kPa) à 20 °C
Limite de détection olfactive :	Sans objet
Facteur de conversion (ppm->mg/m³) :	1,064
Taux d'évaporation (éther=1) :	Sans objet

Inflammabilité et explosibilité

Mise à jour : 2000-06-22

Inflammabilité

Le risque d'incendie est très élevé. Le mélange avec l'air contenant 30% d'acétylène peut s'enflammer à 305 °C. Il est donc important de travailler à l'abri des sources d'étincelles, de flammes nues ou de chaleur et de ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Il peut s'enflammer au contact des oxydants forts.

Explosibilité

Le risque d'explosion est très élevé. L'acétylène forme des mélanges explosifs avec l'air entre des concentrations de 2,5% et 82%. Il peut exploser au contact du chlore et du fluor.

Données sur les risques d'incendie 2

Mise à jour : 2008-02-12

Point d'éclair : < -17,8 °C Coupelle fermée (méthode non rapportée)

T ° d'auto-ignition : 305 °C

Limite inférieure d'explosibilité : 2,5% à 25 °C

Limite supérieure d'explosibilité : 82,0% à 25 °C

Techniques et moyens d'extinction

Mise à jour : 2000-06-22

Moyen d'extinction

Dioxyde de carbone, mousse, agents chimiques secs, eau pulvérisée.

Techniques spéciales

En cas d'incendie impliquant les bouteilles d'acétylène, évacuer les environs et établir un périmètre de sécurité. Les bouteilles d'acétylène, lorsqu'elles sont menacées par un incendie, sont susceptibles d'exploser. Fermer la vanne d'arrivée du gaz si l'on peut le faire sans danger, sinon laisser brûler l'acétylène en refroidissant les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Appeler les services spécialisés.

Produits de combustion (/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Produits de combustion)

Mise à jour : 2000-06-22

La combustion complète conduit à la formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

Échantillonnage et surveillance biologique 3

Mise à jour : 2000-02-03

Échantillonnage des contaminants de l'air

Se référer à la méthode d'analyse 9-C de l'IRSST.

Pour obtenir la description de cette méthode, consulter le «*Guide d'échantillonnage des contaminants de l'air en milieu de travail*» ou le site Web de l'IRSST à l'adresse suivante:

<http://www.irsst.qc.ca/-RSST74-86-2.html> (<http://www.irsst.qc.ca/-RSST74-86-2.html>)

Des tubes colorimétriques spécifiques pour l'acétylène peuvent être utilisés pour une évaluation rapide du niveau d'exposition.

Prévention

Mesures de protection

Mise à jour : 2000-06-22

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* vise l'élimination des dangers à la source. Lorsque des mesures d'ingénierie et les modifications des méthodes de travail ne suffisent pas à réduire l'exposition à cette substance, le port d'équipements de protection individuelle peut s'avérer nécessaire. Les équipements de protection doivent être conformes à la réglementation.

Voies respiratoires

L'acétylène pur est un asphyxiant simple. Aucun équipement de protection respiratoire n'est nécessaire à moins d'une diminution critique de l'oxygène dans l'air (moins de 19,5%). Dans ce cas, procéder à une ventilation adéquate et porter un appareil de protection respiratoire autonome à adduction d'air. Cependant, une protection sera peut être nécessaire du à la présence d'un solvant dans la bouteille d'acétylène. Cette protection sera en fonction de la concentration et de la nature du solvant.

Yeux

Aucun équipement de protection particulier contre le gaz.

Peau

Aucun équipement de protection particulier contre le gaz.

Équipements de protection

Mise à jour : 2000-06-22

Équipements de protection des voies respiratoires

Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation. NIOSH n'a pas de recommandation concernant les appareils de protection respiratoire :

Équipements de protection des yeux et de la peau

Recommandation sur les types de gants : aucune donnée n'a été retrouvée dans nos bases de données.

Yeux

Les équipements de protection des yeux et de la figure doivent être conformes à la réglementation.

Les protecteurs oculaires suivants sont recommandés : aucune donnée.

Réactivité

Mise à jour : 2000-06-22

Stabilité

Une augmentation de la température, de la pression ou un choc violent peuvent faire exploser l'acétylène.

Incompatibilité

L'acétylène peut réagir vivement et causer des incendies ou des explosions au contact des matières oxydantes. Il peut réagir de façon très violente et former des mélanges explosifs avec l'oxygène et les halogènes (chlore, fluor).

Produits de décomposition

Sous haute pression, l'acétylène se décompose en ses éléments, hydrogène et carbone, et peut exploser.

Autres données sur la réactivité

Mise à jour : 2000-06-22

Incompatibilité

L'acétylène est incompatible avec les agents oxydants tels l'hypochlorite de calcium, l'acide perchlorique, l'acide nitrique, l'oxygène, l'ozone, l'hypofluorure de trifluorométhyle, les oxydes d'azote. Il réagit avec le cuivre, l'argent ou le mercure et leurs sels pour former des acétylénures qui peuvent exploser. L'acétylène est également incompatible avec le fluor, le chlore, le brome, le cobalt pyrophorique, le laiton, le potassium en fusion, l'azote liquide et les hydrures de sodium, rubidium et césium.

Produits de décomposition

Décomposition thermique: hydrogène, carbone.

Manipulation [4](#) [5](#)

Mise à jour : 2015-04-02

L'onglet Réglementation informe des particularités réglementaires de ce produit dangereux. La manipulation doit être conforme aux dispositions de la [LSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST) et de ses règlements, tel que le [RSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST) (notamment les sections VII et X), le [RSSM \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM) et le [CSTC \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC).

[Pour en savoir plus. \(/prevention/reptox/Pages/manipulation.aspx\)](/prevention/reptox/Pages/manipulation.aspx)

Les bouteilles de gaz comprimés ne doivent pas subir de chocs violents et il ne faut jamais utiliser une bouteille endommagée. Ne pas utiliser les bouteilles de gaz comprimés à d'autres fins que celles auxquelles elles sont destinées. Elles doivent être attachées debout ou retenues dans un chariot lorsqu'elles sont utilisées. Manipuler à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition. Utiliser des outils qui ne provoqueront pas d'étincelles. L'appareillage doit être mis à la terre.

Entreposage [4](#) [5](#)

Mise à jour : 2015-04-02

L'onglet Réglementation informe des particularités réglementaires de ce produit dangereux. L'entreposage doit être conforme aux

dispositions de la [LSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST) et de ses règlements, tel que le [RSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST) (notamment les sections VII et X), le [RSSM \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM) et le [CSTC \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC). Selon la situation, le chapitre Bâtiment du Code de sécurité et le [CNPI \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CNPI\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CNPI) peuvent également s'appliquer.

Pour en savoir plus. (</prevention/reptox/Pages/entreposage.aspx>)

Les bouteilles de gaz comprimé doivent être tenues à l'écart de toute source de chaleur susceptible d'élever la température du contenu au-delà de 50 °C et être munies du capuchon-protecteur des soupapes quand elles ne sont pas utilisées, et être emmagasinées debout, les soupapes dirigées vers le haut, et solidement retenues en place. Ne jamais entreposer avec des matières oxydantes ou avec des gaz qui entretiennent la combustion, y compris l'air comprimé. Les bouteilles doivent être mis à la terre. Se référer aux normes d'entreposage du RSST.

Fuites

Mise à jour : 2008-02-12

À cause de sa grande inflammabilité et de son explosibilité dans l'air, toutes les précautions doivent être prises pour éviter la fuite ou le déversement de ce produit. En cas de fuite, fermer la vanne d'arrivée du gaz si on peut y accéder sans risque. Si on ne peut pas arrêter la fuite, amener la bonbonne dans un endroit isolé, à l'abri de toute source d'ignition, et laisser le gaz s'échapper lentement. Éliminer du site toute source d'ignition et ventiler. Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

Déchets

Mise à jour : 2008-02-12

Fermer la bouteille et la retourner au fournisseur.

Propriétés toxicologiques

Absorption (</prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Absorption>) [6](#) [7](#) [8](#)

Mise à jour : 2017-12-15

L'acétylène est absorbé par les voies respiratoires.

[Irritation \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Irritation\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Irritation) **[et Corrosion \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Corrosion\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Corrosion)** [8](#) [9](#)

Mise à jour : 2017-12-15

Ce produit n'est pas irritant pour la peau et les yeux.

Effets aigus [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)

Mise à jour : 2017-12-15

L'acétylène est un asphyxiant simple qui déplace l'oxygène de l'air. Les principaux symptômes associés à l'asphyxie simple sont une augmentation du rythme cardiaque et de la respiration, des maux de tête, de la fatigue, des nausées, des vertiges, de l'incoordination, des difficultés respiratoires, une perte de conscience, un coma profond (avec ou sans convulsions) et possiblement la mort par anoxie.

À très fortes concentrations, l'acétylène agit comme déprimeur du système nerveux central se traduisant par des maux de tête, des étourdissements, une sensation d'ébriété, de la fatigue, de la somnolence, des nausées. Il a déjà été utilisé en anesthésie à des concentrations variant entre 20% et 80 % dans l'oxygène.

Certaines études rapportent des effets toxiques autres que l'asphyxie simple. Ceux-ci ont probablement été causés par la présence de contaminants dans l'acétylène de qualité commerciale.

Les bouteilles d'acétylène contiennent une quantité variable de solvant (généralement l'acétone). Ce solvant est expulsé de la bouteille en même temps que l'acétylène, à des concentrations qui dépendent de la tension de vapeur du solvant, de la condition des bouteilles et des conditions d'utilisation. Le Service du répertoire toxicologique vous suggère donc de consulter ses données concernant le solvant présent dans les bouteilles utilisées.

Effets chroniques [8](#) [9](#) [10](#)

Mise à jour : 2017-12-15

On a noté de l'asthénie, des maux de tête, de la somnolence, des douleurs gastriques et de la bronchite suite à l'exposition à de faibles concentrations d'acétylène. Cependant, il est possible que ces symptômes soient causés par les impuretés présentes dans l'acétylène de qualité commerciale telles que l'arsine ou la phosphine.

[Sensibilisation \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages)

[/glossaire.aspx#Sensibilisation](#) 9

Mise à jour : 2017-12-15

Aucune donnée concernant la sensibilisation respiratoire et cutanée n'a été retrouvée dans les sources documentaires consultées.

[/glossaire.aspx#Développement \(Effets sur le\)](#)

Mise à jour : 2009-05-01

Aucune donnée concernant un effet sur le développement n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

[/glossaire.aspx#Reproduction \(Effets sur la\)](#)

Mise à jour : 2009-05-01

Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

[/glossaire.aspx#Lait maternel \(Données sur le\)](#)

Mise à jour : 2009-05-01

Il n'y a aucune donnée concernant l'excrétion ou la détection dans le lait.

[/glossaire.aspx#Cancérogène \(Effet\)](#)

Mise à jour : 2009-05-01

Aucune donnée concernant un effet cancérogène n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

Effets mutagènes (/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Mutagène (Effet))

Mise à jour : 2009-05-01

Aucune donnée concernant un effet mutagène in vivo ou in vitro sur des cellules de mammifères n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

Dose létale 50 et concentration létale 50 9

Mise à jour : 2017-12-15

CL₅₀

Rat : > 150 000 ppm pour 4 heures

Premiers secours

Premiers secours

Mise à jour : 2017-12-15

Inhalation

En cas d'intoxication, appeler le Centre antipoison ou un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène s'ils le recommandent. Note : L'administration d'oxygène nécessite une formation complémentaire tel qu'indiqué dans le manuel Secourisme en milieu de travail, produit par la CSST.

Réglementation

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) [4](#)

Mise à jour : 2007-11-23

Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Notations et remarques (/prevention/reptox/Pages/notations-remarques.aspx)

Asphyxiant simple

Horaire non conventionnel (/prevention/reptox/prevention/Pages/horaires-non-conventionnels.aspx)

Aucun (I-c)

Commentaires : Le pourcentage d'oxygène en volume dans l'air à tout poste de travail ne doit pas être inférieur à 19,5%, à la pression atmosphérique normale. (RSST, S-2.1,R13, article 40).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (/prevention/reptox/simdut/)

Classification selon le SIMDUT 2015 - Note au lecteur (/prevention/reptox/Pages/avis-lecteur-classification-simdut-2015.aspx)

Mise à jour : 2016-02-18

Gaz inflammables - Catégorie 1 [2](#) [11](#) [12](#) [13](#)

Limite d'inflammabilité - gamme de concentration = 79,5 % (2,5-82)

Limite inférieure d'inflammabilité = 2,5%

Gaz sous pression - Gaz dissous [14](#) [15](#)

Asphyxiants simples - Catégorie 1 [4](#) [16](#)

Gaz susceptible de causer l'asphyxie en déplaçant l'air

Danger



Gaz extrêmement inflammable (H220)
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur (H280)
Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation

[Divulgateion des ingrédients \(/prevention/reptox/simdut-2015/Pages/seuil-divulgateion.aspx\)](/prevention/reptox/simdut-2015/Pages/seuil-divulgateion.aspx)

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) 17

Mise à jour : 2014-03-20

Classification



Numéro UN : UN1001

Classe 2.1 Gaz inflammables

Commentaires : Le UN1001 correspond à l'appellation réglementaire ACÉTYLÈNE DISSOUS. L'ACÉTYLÈNE LIQUÉFIÉ est interdit de transport et ne possède pas de numéro UN.

Références

- ▲1. Cairelli, S.G., Ludwig, H.R. et Whalen, J.J., *Documentation for immediately dangerous to life or health concentrations (IDLHS)*. Springfield (VA) : NTIS. (1994). PB-94-195047. [RM-515102 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RM-515102)] <http://www.cdc.gov/niosh/idlh/intridl4.html> (<http://www.cdc.gov/niosh/idlh/intridl4.html>)
- ▲2. National Fire Protection Association, *Fire protection guide to hazardous materials*. 12th ed. Quincy, Mass. : NFPA. (1997). [RR-334001 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-334001)] <http://www.nfpa.org/> (<http://www.nfpa.org/>)
- ▲2. National Fire Protection Association, *Fire protection guide to hazardous materials*. 12th ed. Quincy, Mass. : NFPA. (1997). [RR-334001 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-334001)] <http://www.nfpa.org/> (<http://www.nfpa.org/>)
- ▲3. Drolet, D. et Beauchamp, G., *Guide d'échantillonnage des contaminants de l'air en milieu de travail*. Études et recherches /

Guide technique, 8ème éd. revue et mise à jour. Montréal : IRSST. (2012). T-06. [MO-220007 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=MO-220007)] <http://www.irsst.qc.ca> (<http://www.irsst.qc.ca/>) <http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/t-06.pdf> (<http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/t-06.pdf>)

▲4. *Règlement sur la santé et la sécurité du travail [S-2.1, r. 13]*. Québec : Éditeur officiel du Québec. [RJ-510071 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RJ-510071)] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1,%20r.%2013> (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1,%20r.%2013>)

▲4. *Règlement sur la santé et la sécurité du travail [S-2.1, r. 13]*. Québec : Éditeur officiel du Québec. [RJ-510071 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RJ-510071)] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1,%20r.%2013> (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1,%20r.%2013>)

▲5. Stalker, R.D. et al., *Recommended practice on static electricity*. Quincy, Ma : NFPA. (2002). NFPA: 77-2002. [NO-017610 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=NO-017610)]

▲6. American Conference of Governmental Industrial Hygienists, *2010 TLVs and BEIs with 7th edition documentation CD-ROM*. Cincinnati, OH : ACGIH. (2010). Publication 0111CD. [CD-120061 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=CD-120061)] <http://www.acgih.org> (<http://www.acgih.org>)

▲7. Allan, R.E. et al., *Patty's industrial hygiene and toxicology : toxicology*. Vol. 2, part A, 4th ed. New York; Toronto : Wiley. (1993-1994).

▲8. France. Institut national de recherche et de sécurité, *Fiche toxicologique no 212 : Acétylène*. Cahiers de notes documentaires. Paris : INRS. (2000). [RE-005509 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RE-005509)] <http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html> (<http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html>) http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_212 (http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_212)

▲9. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, *CHEMINFO*, Hamilton, Ont. : Canadian Centre for Occupational Health and Safety <http://ccinfoweb.ccohs.ca/cheminfo/search.html> (<http://ccinfoweb.ccohs.ca/cheminfo/search.html>)

▲10. American Conference of Governmental Industrial Hygienists, «Acetylene.» *In: Documentation of the threshold limit values and biological exposure indices / Documentation of TLV's and BEI's*. Cincinnati, Ohio : ACGIH. (2001). Publication #0100Doc. <http://www.acgih.org> (<http://www.acgih.org/>)

▲11. Lewis, R.J., *Sax's dangerous properties of industrial materials*. Vol. 1, 8ème éd. New York : Van Nostrand Reinhold. (1992).

▲12. Pohanish, R.P. et Greene, S.A., *Wiley guide to chemical incompatibilities*. 3ème éd. New Jersey : John Wiley & Sons Inc. (2009). [RR-015033 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-015033)] www.wiley.com (<http://www.wiley.com/>)

▲13. National Fire Protection Association, *Fire protection guide to hazardous materials*. 14th ed. Quincy, Mass. : NFPA. (2010). [RR-334001 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-334001)]

▲14. Nations-Unies, «Partie 4 - Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes - Liste des instructions d'emballage.» *In: Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses - Règlement type - Dix-huitième édition révisée*. New-York, N.Y. : United Nations. (2013). ST/SG/AC.10/1/rev. 18 (Vol. II). [MO-026856 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=MO-026856)] http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/unrec/rev18/French/Rev18f_Volume2.pdf (http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/unrec/rev18/French/Rev18f_Volume2.pdf)

[/rev18/French/Rev18f_Volume2.pdf](#)

http://www.unece.org/fr/trans/danger/publi/unrec/rev18/18files_f.html (http://www.unece.org/fr/trans/danger/publi/unrec/rev18/18files_f.html)

▲15. Braker, W. et Mossman, A.L., *Matheson gas data book*. Lundhurst, N.J. : Matheson. (1980). [RS-415003 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RS-415003)]

▲16. American Conference of Governmental Industrial Hygienists, *Documentation of the threshold limit values and biological exposure indices / Documentation of TLV's and BEI's*. 7th ed. Cincinnati, Ohio : ACGIH. (2001-). Publication #0100Doc. [RM-514008 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RM-514008)] <http://www.acgih.org> (<http://www.acgih.org>)

▲17. Canada. Ministère des transports, *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*. Ottawa : Éditions du gouvernement du Canada. (2014). [RJ-410222 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RJ-410222)] <http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-menu-497.htm> (<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-menu-497.htm>) <http://www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm> (<http://www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm>)

Autres sources d'information

Weiss, G., *Hazardous Chemicals Data Book*. 2nd ed. Park Ridge, N.J. : Noyes Data Corporation. (1986). [RR-015005 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-015005)]

National Fire Protection Association, *Fire protection guide on hazardous materials*. 9th ed. Quincy, Mass. : NFPA. (1986). <http://www.nfpa.org/> (<http://www.nfpa.org/>)

Braker, W. et Mossman, A.L., *Matheson gas data book*. Lundhurst, N.J. : Matheson. (1980). [RS-415003 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RS-415003)]

International Labour Office, *Encyclopaedia of occupational health and safety : A-K*. Vol. 1, 3rd ed. Geneva : ILO. (1983). [RR-003002 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-003002)]

American Industrial Hygiene Association Journal, VOL. 47, NO 3 (1986), P. 142-151.

Canutec. Guide de premières mesures d'urgence. Ottawa : Centre d'Édition du Gouvernement du Canada. (1986).

La cote entre [] provient de la banque [Information SST \(http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/\)](http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/) du Centre de documentation de la CNESST.